

*Questions orales*

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Epp:** Vous changez de position.

**M. Lalonde:** Par exemple, le chef de l'opposition a eu une augmentation de plus de 6 p. 100 cette année, par comparaison à ce qu'il gagnait avant de succéder au député de Yellowhead.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lalonde:** Personne n'a été scandalisé qu'il bénéficie de cette énorme augmentation au cours des derniers mois. Il se pourrait d'ailleurs qu'il subisse une diminution avant la fin de l'année.

Personne ne proteste et ne se plaint parce que le programme des 6 et 5 p. 100 n'a pas été respecté. C'est que la situation est différente.

Si le député considère l'ensemble des niveaux de rémunération et la masse salariale, il est certain que l'augmentation sera supérieure à 6 p. 100 dans un certain nombre de ministères. C'est relié à d'autres modifications dans les fonctions ou dans le nombre de fonctionnaires ou les deux. C'est tout à fait normal et c'est prévu. La loi adoptée par le Parlement est parfaitement claire: 6 p. 100 cette année, 5 p. 100 l'année prochaine. En fait, mon honorable ami pourrait constater qu'un certain nombre de personnes, dans l'administration fédérale, ont reçu moins de 6 et 5 p. 100.

\* \* \*

**LES SOINS MÉDICAUX****LES REMARQUES DU PREMIER MINISTRE À PROPOS DE L'IMPOSITION D'UN TICKET MODÉRATEUR**

**M. Maurice Foster (Algoma):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a signalé qu'aux termes de la loi actuelle, elle est tenue de supprimer le financement fédéral aux provinces qui imposent un ticket modérateur dans le cadre du programme d'assurance-maladie, le premier ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer ses remarques, rapportées dans la presse d'aujourd'hui, et qui semblent aller à l'encontre de la position adoptée à cet égard par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je puis le faire bien volontiers sans revenir sur toute l'entrevue d'où la Presse canadienne a extrait certaines remarques. De façon générale, je crois avoir expliqué clairement que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est sur la bonne voie. Elle négocie avec les provinces. Nous espérons que ces dernières comprendront que la population souhaite maintenir intégralement le programme d'assurance-maladie et que l'affrontement entre les personnes citées en l'occurrence par le journaliste ne sera pas nécessaire.

Je suis convaincu que les Canadiens—et je l'ai dit clairement lors de l'entrevue—ont pris parti pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et non pour le premier ministre de l'Alberta. J'ai dit également que, pour des raisons idéologiques, et non parce que sa province est en difficulté

financière, le premier ministre désire adopter une forme de ticket modérateur.

\* \* \*

**LE CANADIEN NATIONAL****LES NÉGOCIATIONS AVEC LE TRANSPORTEUR CAST**

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Selon des communiqués publiés à la fin de la semaine dernière, le Canadien National et Cast auraient rompu leurs négociations relativement à l'acquisition de Cast par le CN. Le ministre pourrait-il nous le confirmer? De même, si les pourparlers ont été rompus, est-il exact que le contribuable canadien n'aura pas à payer 75 p. 100 de la dette de Cast pendant que la Banque Royale du Canada, le principal créancier, n'aura à absorber que 25 p. 100?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, deux choses sont à considérer. D'abord, le CN ne m'a pas prévenu de la suspension des négociations. J'en déduis donc que les négociations se poursuivent d'une façon ou d'une autre. En second lieu, j'ai lu dans les journaux que les banques s'efforçaient par tous les moyens de récupérer leurs investissements de sorte qu'en tenant compte de ces deux faits, je vous dis d'attendre encore un peu.

**M. Forrestall:** Madame le Président, plus nous nous débarasserons vite de ce diable d'homme d'une façon ou d'une autre, mieux cela vaudra.

**LA POSITION ADOPTÉE PAR CAST**

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Madame le Président, en somme, si j'en crois le ministre, ni le CN ni la Banque Royale du Canada ne l'a prévenu officiellement que les négociations étaient terminées. Dans ce cas, j'ai une deuxième question à poser au ministre. C'est un problème inquiétant, même en faisant abstraction de la rivalité entre le port de Halifax et le port de Montréal ou de la guerre ouverte qui pourrait en résulter. Je demande au ministre laquelle des deux possibilités existe. Est-ce que Frank Narby, le principal dirigeant de Cast, a durci ses positions en dépit du décret en conseil qui autorise le CN à négocier ou encore, est-ce que cela signifie que le contribuable canadien n'aura pas à éponger une plus grande partie de la dette de la Banque Royale du Canada?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, mon collègue est libre d'interpréter comme il l'entend la situation présente. Il peut exercer à sa guise sa liberté de pensée et d'expression.

Le gouvernement a publié un décret du conseil dont il accepte les conditions. Je pense que nos difficultés ne sont pas nées d'hier en ce sens que les propriétaires actuels faisaient déjà des difficultés avant que le gouvernement ne publie son décret du conseil. En publiant son décret le gouvernement a clairement indiqué quelles étaient les possibilités.